

NAO 2022

Signature d'un accord majoritaire garantissant une enveloppe globale à 3%



Pour affichage – Le 11 février 2022

Après 2 ans de décision unilatérale sur les salaires, un accord NAO a été trouvé sur la base d'une enveloppe d'augmentation globale de 3%. Vu le contexte inflationniste et les retours du terrain, FO a fait le choix, dans l'intérêt des salariés, de valider les dernières propositions de la direction, de façon à préserver une enveloppe légèrement supérieure au niveau d'inflation réelle (+2,8% sur un an – source INSEE). Cependant les salariés et les organisations syndicales ne sont pas dupes : les mesures salariales qui seront appliquées à partir de la paie du mois de février ne sont pas suffisantes et auront pour certain d'entre vous un bénéfice limité.

Les points de désaccord que nous avons avec la direction ne concernaient pas l'enveloppe globale de 3% et les mesures spécifiques sur les nouveaux embauchés ou les jeunes de moins de 30 ans, que nous trouvions satisfaisantes, mais plutôt sur la répartition de celle-ci.

D'après négociations ont eu lieu jusqu'au dernier moment afin de maintenir une augmentation générale majoritaire et proche de l'inflation pour le personnel exécution/maîtrise, d'appliquer pour les salariés des classes O,E & MT une AI en % d'augmentation sur leur salaire de base et non pas en prime, de garantir comme nous l'avions demandé une AI pour 75% du personnel à hauteur de 250 € bruts, et la revalorisation des mesures spécifiques comme la prime d'éloignement. Au final, les mesures salariales proposées sont :

Mesures salariales 2022	Exe/Maîtrise	ME/Cadre
Inflation INSEE sur un an	2,80%	2,80%
Inflation moyenne retenu par ASF	1,55%	1,55%
AG	1,50%	/
AI	1,50%	3%
Talon AI	500€ brut (mini 50% des salariés)	1,50%
Augmentation prime d'éloignement	10%	
Pour les salariés utilisant un moyen de transport + écologique	50% de la valeur de votre prime d'éloignement	

Malheureusement une nouvelle fois la direction est restée inflexible sur la quasi-totalité des points de revendications. Soit on signait ce projet d'accord, soit en cas de refus elle appliquerait unilatéralement une enveloppe globale de 2%, dont 1% d'AG et 1% d'AI pour les ouvriers employés et maîtrise de qualification et 2% d'AI (sans talon) pour la maîtrise d'encadrement et les cadres.

L'absence d'accord sur la NAO depuis 2 ans et l'application des décisions unilatérales ont déjà eu un impact significatif sur la baisse de votre pouvoir d'achat. Aussi vu le niveau d'inflation, FO a décidé dans l'intérêt d'une majorité de salariés de préserver cette enveloppe de 3%.

Les propositions NAO de la direction sont passées du qualificatif « indécentes » à celui de « passables ». Certes elle a multiplié par 3 l'enveloppe globale, mais à ce stade nous regrettons que la moitié des salariés n'atteignent pas le niveau d'inflation. Malgré le très bon chiffre d'affaires de Vinci Autoroutes, la dynamique salariale tant attendue n'aura pas lieu.

Ensemble battons-nous pour défendre vos intérêts !